



Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2019

Préambule : ce compte-rendu est rédigé par les élus AGA, pour faire connaître leurs positions sur les points à l'ordre du jour, et leurs commentaires. N'étant pas habilités à parler au nom des autres groupes, c'est le compte-rendu officiel, diffusé sur le site de la municipalité et affiché devant la mairie, qui vous donnera le contenu de toutes les positions et votes.

Il y avait 25 votants, 3 élus de la majorité absents n'ayant pas donné pouvoir.

POINTS DEGROUPEES :

CONVENTION O'FIL DU JEU – AVENANT N° 3

Afin de permettre le versement de la subvention 2019 qui s'élève à 25000€, et conformément à la convention de partenariat avec l'Association O'fil du jeu, signée le 27 juin 2014, il est nécessaire de passer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

CONVENTION COS – AVENANT N° 2

Afin de permettre le versement de la subvention 2019 qui s'élève à 60000€, et conformément à la convention de partenariat avec le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel, signée le 2 janvier 2018, article 38, il est nécessaire de passer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

CONVENTION ASCJB – AVENANT N° 2

Afin de permettre le versement de la subvention 2019 de 72500€ et conformément à la convention de partenariat avec l'ASCJB, signée le 18 Mai 2017, article 8, il est nécessaire de passer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

CONVENTION CLUB OMNISPORTS – AVENANT N°3

Afin de permettre le versement de la subvention 2019 de 85104€ et conformément à la convention de partenariat avec le Club Omnisports, signée le 27 février 2017, article 10, il est nécessaire de passer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

PERSONNEL – ASTREINTE DES AGENTS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Il a été proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les conditions et les modalités de versement des indemnités d'astreinte et de permanence à payer aux agents de la collectivité dans le cadre réglementaire fixé par la Loi.

Pour tous ces points : vote à l'unanimité.

POINTS DEGROUPEES :

SUBVENTIONS :

La majorité a proposé au conseil le vote des subventions aux associations.

Position des élus AGA : « on constate que pour la majorité d'entre elles ce sont les mêmes qu'en 2018, même si les demandes exprimées sont plus importantes.

Pour l'ASCJB et l'Omnisports qui avaient vu leurs subventions très amputées l'an dernier, elles sont relevées cette année, ce qui est déjà un point positif. Mais leurs situations financières se sont dégradées, et pourraient poser problème pour la pérennité de ces associations.

Pour ce qui concerne l'association Com'une parenthèse, qui reprend la pépinière et l'EDECE (émanations de Cerfrance) nous restons avec insuffisamment de réponses à nos questions, en particulier concernant le budget présenté et non complet, et également la partie juridique de ces associations Loi 1901. Nous y reviendrons plus en détail lors de la discussion sur la convention proposée.

Pour tout cela nous nous abstenons pour ce vote. »

Après un débat houleux et désagréable entre la majorité et les élus de Demain Carbon-Blanc, il est procédé au **VOTE** : 7 abstentions (AGA et Demain CBlc) et 18 pour

CONVENTION « ASSOCIATION CLUB D'ENTREPRENEURS COM UNE PARENTHÈSE »

Il a été proposé au conseil municipal, la signature d'une convention avec « l'association Club d'Entrepreneurs Com une Parenthèse » qui a été auditionné par la commission des subventions aux associations le 01/02/2019. Cette association a pour objectif de développer, d'accompagner, d'encadrer et d'assurer le suivi à la création d'entreprises sur le territoire.

Commentaires et position des élus AGA :

Avant de donner notre avis complet sur la demande de subvention de cette association, nous souhaitons revenir sur l'absence de l'association EDECE à la réunion (22 01 2019) des groupes politiques du conseil municipal avec les représentants associatifs des quatre associations percevant au moins 20 000 €.

Cette réunion est pour nous importante dans le sens où c'est la seule qui dans l'année réunit en même temps ces associations et les différents groupes du Conseil municipal. C'est un espace qui permet d'échanger avec ces structures sur leur fonctionnement, leur activité, leurs perspectives, de manière à évaluer l'utilisation des subventions déjà versées en n-1 et l'opportunité des demandes pour l'année n.

Nous regrettons fortement de n'avoir pas eu de retour de l'activité et donc de l'utilisation des sommes versées par les Carbonblannais au titre de leur participation au soutien européen, métropolitain et communal de cette association EDECE-pépinière (qui dénombreait 10% de carbon-blannais parmi ses adhérents).

Pour éviter la différence de traitement entre les associations, nous demandons donc qu'un rendez vous soit fixé avec cette association (ses dirigeants de droit et non ses dirigeants de fait) et qu'elle nous adresse un dossier en amont, afin d'échanger sur l'utilisation de ces fonds publics (dont une part pourrait éventuellement nous être restituée si l'association arrête son activité en février comme annoncé).

Quant à cette nouvelle « association » dénommée « Club d'entrepreneurs Com une parenthèse », nous sommes à nouveau très dubitatifs concernant la gouvernance et l'activité d'intérêt général de cette structure. Pour illustrer notre doute, nous avons relevé quelques points:

A propos de l'article 1/ Dénomination des statuts de l'association :

Il s'agit d'un club des entrepreneurs sous statut loi 1901 sans la mention « organisme de formation » ; ce qui nous semble décalé par rapport à l'objet qui nous a été présenté en réunion du 22-01 (à savoir ; la « formation » ... dont « une part en lien avec la reconversion professionnelle ») et à l'objet qui figure dans la synthèse des points à l'ordre du jour de notre conseil d'aujourd'hui (« développer, d'accompagner, d'encadrer et d'assurer le suivi à la création d'entreprises sur le territoire. »)

A propos de l'article 2/ Objet :

D'une part il est question d'une activité qui ne porte pas particulièrement sur le territoire communal (d'après l'article 2 des statuts de l'association, l'objet concerne le territoire départemental, national, international)

D'autre part il est question d'une activité qui est sous tendue par le « business » (fin de l'alinéa 1 « développer l'activité par le business », fin de l'alinéa 6 « développer le chiffre d'affaires ») mais pas par l'emploi (pas mis en avant, pas même mentionné).

A propos de l'article 5/ Composition :

Il n'y a pas d'autre gouvernance possible que celle du bureau déjà en place ou éventuellement élargie par des membres cooptés. (D'après le point 1 les seuls membres ayant une voix délibérative dans la gouvernance de l'association sont les adhérents dont les candidatures sont soumises à l'approbation du bureau, qui peut refuser leur admission sans obligation de fournir de motif* (**le motif n'est précisé que si la demande d'adhésion s'oppose aux buts principaux de l'association, cf. article 6*)

Autres points :

L'association a jusque là géré un budget de 4000 € dont plus de la moitié dépensés au « restaurant » (document « Comptabilité sept 2017, sept 2018 - dépenses restaurant 2 189 €),

Lorsqu'elle remplit un dossier de demande subvention communale pour 2019 elle indique qu'il y a 0 bénévoles (alors qu'il y aurait 3 membres au bureau)

Elle indique aussi qu'il n'y a pas de salarié alors que le budget fait état de 46400 € de charges salariale pour un poste en direction et en assistant

En résumé, donner caution à cette association pour faire une demande de subvention européenne de 96 000 €, en assurer le suivi administratif rigoureux, et gérer un budget total de 216 000 € soit 54 fois supérieur au sien actuellement, ça nous paraît être une marque de confiance extraordinaire ; le tout pour une activité qui ne concerne pas le territoire communal et les Carbonblannais.

Tous ces éléments expliquent :

- que notre groupe demande à ce que cette association revoie les éléments renseignés dans la convention et revoie également ses statuts afin de les mettre en conformité avec les objectifs communaux et de l'esprit de la loi 1901.

- que notre groupe vote contre la subvention demandée.

Les élus Aga font remarquer que lors de la rencontre avec les représentants du Club ils avaient posé des questions, dont les réponses devaient leur être apportées avant ce conseil, mais qu'à ce jour, ils n'ont aucune réponse.

VOTE : 2 contre (AGA) 5 abstentions (demain CBlc) et 18 pour la majorité

CONVENTION ERASMUS+

Il a été proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention de subvention en faveur d'un partenariat stratégique multi-bénéficiaires au titre du programme ERASMUS + avec l'Agence du service Civique/Agence Erasmus + France Jeunesse et Sport.

La collectivité se positionne dans ce dossier en tant que coordinateur et porteur de projet sur la création d'un référentiel de compétence partagé pour la reconnaissance d'un certificat d'animateur Européen permettant d'accroître leur employabilité et leur mobilité.

Ce projet est financé à 100% par l'Europe, la collectivité va percevoir une subvention totale de 175 985 € (versée en 2 fois), elle devra inscrire en dépense sur le budget de fonctionnement, le remboursement des coûts forfaitaires dus aux partenaires.

Commentaires et position AGA :

Notre groupe regrette que pour un projet aussi important la commission jeunesse ne se soit pas réunie (même après la réception de la convention pour pouvoir en discuter et mieux comprendre le contenu du projet)

Il est indiqué que 100% de ce projet sera financé :

- qui va assurer la coordination de ce projet ?

- ce travail de coordination est-il pris en compte dans ce financement à 100% européen ?

- la coordination d'un projet européen, qui plus est multi partenarial, est très lourde. De la qualité de cette coordination et du suivi administratif dépend aussi le financement européen prévu ; les agents missionnés à cet effet ont-ils de l'expérience et des compétences dans ce domaine ?
- s'il s'agit d'agents communaux, compte tenu du travail conséquent requis par ce projet, comment la continuité de service public communal est elle étudiée ?

Malgré la non préparation de ce projet avec les élus, de l'impact probable sur le service communal et de l'éventuel risque de non remboursement intégral si les moyens de suivi ne sont pas rassemblés, mais compte tenu de la portée socio-éducative des programmes Erasmus+ (ne serait ce qu'en terme d'appartenance à une citoyenneté européenne facteur de paix selon nous – 83% des jeunes ou adultes bénéficiaires des projets de mobilité ou d'accueil se sentent plus européens après qu'avant), nous sommes pour le principe de ce projet, mais nous attendons des réponses à nos questions. Les réponses obtenues nous avons voté pour.

VOTE : unanimité

BUDGET 2019

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le budget prévisionnel 2019. Comme la loi l'y oblige, il est en équilibre. Equilibre en dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement à 9 312 296.60 € et en dépenses et recettes à la Section d'Investissement à 3 290 175.29 €.

Position des élus AGA : « le projet de budget 2019 a été bâti sur la base du réalisé 2018. Même si les chiffres annoncés pour 2018 ne sont pas définitifs, il ressort qu'alors que tout au long de l'année et jusqu'au conseil de décembre, vous nous avez dit que la situation de la commune était très difficile financièrement, vous nous annoncez un excédent de fonctionnement de 580 000€ ! *(En fin de séance, le maire fait remarquer qu'il ne s'agit pas de 580 000€ d'excédent, c'est là la Capacité d'Auto Financement brute, mais de 150 000€, une fois enlevé le montant du capital des emprunts restant dus).*

Vous mettez en avant une gestion très rigoureuse, c'est vrai et les services font le maximum, mais nous disons que depuis quelques années une telle gestion contrainte ne permet pas toujours de répondre aux besoins nouveaux en matière de services publics, en direction d'une population qui évolue en nombre mais aussi dans sa composition : des enfants dont le nombre s'accroît par l'arrivée de jeunes ménages, un nombre important de personnes âgées qui souhaitent rester le plus longtemps possible à domicile (et on les y encourage), mais aussi malheureusement une paupérisation de notre population. Si les nouvelles écoles vont répondre (en partie car pour nous 3 classes de+ à Barbou ce sera bientôt juste et Pasteur est déjà saturé), il manque de places pour les tout petits et quels services nouveaux pouvons nous offrir à nos aînés ? Quelles aides pouvons nous fournir aux familles en difficulté et par exemple comment faciliter encore plus l'accès à la culture et au sport pour ces familles ? A-t-on la possibilité d'embaucher du personnel pour répondre à ces besoins, pour répondre au simple entretien de la commune par exemple ?

Cela fait maintenant fait 5 ans que nous répétons, vous et nous, que la baisse de la DGF depuis 10 ans par les différents gouvernements est catastrophique pour les communes.

De fait nous sommes sous tutelle ! Le gouvernement dicte un cadre tellement contraint que nous n'avons pas la possibilité réelle de choix.

Nous dénonçons les choix politiques gouvernementaux de favoriser les grosses entreprises (cice), s'ajoutant aux fraudes fiscales et la fuite des capitaux des personnes les plus riches, au détriment des collectivités et donc du service public.

Oui, Carbon-Blanc est impactée dans ses choix et son budget par la politique nationale catastrophique de ce gouvernement et la gestion financière ciblée des fonds publics, oui nous devons gérer scrupuleusement les fonds publics, mais nous devons le faire avec l'objectif d'un développement réfléchi des services publics dans l'intérêt de nos concitoyens. Nous considérons que nous ne pouvons le faire actuellement et c'est pourquoi nous ne voterons pas ce budget contraint.

Les élus AGA, suite à des critiques orales ou écrite laissant à penser qu'ils ne s'intéressent qu'au contexte national, tiennent à préciser publiquement qu'effectivement leurs interventions de fond lors des débats budgétaires font référence au contexte national, mais que ce n'est pas pour autant qu'ils se désintéressent de la vie dans la commune. Ils précisent qu'ils participent activement à la vie municipale : ils ont peu d'absences aux réunions des commissions, aux représentations diverses dans la commune, présents également dans les instances du personnel (CT, CHSCT, COPIL, réflexion sur l'absentéisme). Ils sont présents et actifs : ils disent leurs accords et leurs désaccords et font également des propositions. »

La majorité par la voix de JP Grasset, reconnaît l'implication des élus AGA dans la vie du conseil et de la commune.

Encore débat agressif, puis **VOTE** : 7 contre (AGA et Demain CBlc) et 18 pour (majorité)

RAPPORT RECOMMANDATIONS CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - NOUVELLE AQUITAINE

Conformément à la réglementation en vigueur, un an après la présentation du rapport d'observations définitives soit le 23/01/2018, il appartient à l'exécutif de la collectivité de présenter au conseil municipal un rapport des actions qui ont été mises en place suite aux recommandations faites par la CRC.

Toutes les recommandations ont été prises en compte et réalisées par la municipalité.

VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal a émis un avis sur la demande du bailleur Office Public de l'Habitat Aquitanis la mise en vente au profit des locataires des 117 logements de la résidence La Bergerie, ainsi que sur la vente de 9 logements de la résidence Favols par Gironde Habitat.

Commentaire AGA : cette demande de vente vient après la Loi Elan, loi qui de la même manière que la baisse de la DGF pour les communes, amène une baisse des dotations d'Etat aux bailleurs sociaux, ne leur permettant plus de faire face valablement aux besoins réels en matière de logements, mais aussi de faire face à l'entretien des appartements souvent en mauvais état. .

Alors cela encourage la vente des logements sociaux. Nous n'y sommes pas opposés sur le principe, cela peut être intéressant pour certains locataires, mais nous craignons, justement par manque de moyens financiers et besoin impérieux d'entretenir l'existant, de ne pas retrouver un parc locatif social aussi important qu'avant, voire augmenté vu l'importance de la demande non satisfaite actuellement, et ceux d'autant plus que les logements vendus restent dans le quota de logements sociaux que doit offrir la commune. Or ces logements proposés à la vente ne pourront être achetés que par des habitants en ayant les moyens et non par les personnes qui relèvent réellement de logements dits sociaux.

Le maire, arguant du fait qu'il est assailli par les locataires d'Aquitanis qui ont de gros problèmes dans leurs logements, mais que Gironde Habitat est plus impliqué dans la rénovation de son parc, a proposé 2 votes distincts.

VOTE :

1^{er} vote concernant la vente des 117 logements d'Aquitanis : unanimité CONTRE

2^{ème} vote concernant Gironde Habitat : 2 contre (AGA) 4 abstentions (Demain CB) et 19 pour (1 demain CB et 18 majorité)

MOTION CONTRE LA BAISSSE DU MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

A la suite de notre demande d'une motion commune lors de la réunion du 31 janvier 2019, il a été proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une motion concernant la baisse du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) que la Collectivité continue à subir.

Commentaire AGA : Cette motion a été rédigée par la majorité qui a tenu en grande partie compte des idées que nous avons proposé d'y voir figurer.

En partie seulement, la majorité refusant de souligner que la baisse de la dotation pourrait ne pas exister si ce gouvernement, comme les précédents n'avaient pas distribué généreusement aux grandes entreprise le CICE sans contre partie. Ils n'ont pas non plus souhaité reprendre notre idée de marquer la fraude fiscale qui, par exemple, a coûté 118 milliards à l'Etat, ce qui aurait pu être utilisé pour les collectivités territoriales.

Mais, en proposant une motion commune nous savions que nous devrions faire des concessions sur le texte. C'est pourquoi nous l'avons acceptée telle que voir en annexe.

Laurent Perez Roba pour AGA souligne que les reproches qui nous sont fait à propos de notre propension à contextualiser nationalement les sujets financiers de notre commune sont paradoxalement unanimement entendus dans cette motion !

MOTION COMMUNE : en annexe

INFORMATIONS DONNEES PAR LE MAIRE :

ECOLES : la situation géographique des bâtiments et leur emprise a été projetée sur l'écran, l'architecte ayant été retenu. Le projet n'étant qu'à son tout début et des modifications devant être faites, les plans n'ont pas été montrés. Une réunion publique est organisée le mardi 5 mars à 18h30 à Brignon pour aborder l'aménagement de la plaine du Faisan.

Terrain Lacoste : les élus AGA avaient demandé au maire de donner l'état du projet sur Lacoste, ainsi que cela avait été fait lors de la commission urbanisme. Ils demandaient également qu'une commission d'habitants riverains soit mise en place pour en discuter.

Le maire n'a pas donné suite à notre demande car il pense que c'est trop tôt, le projet n'étant pas assez précis, et il a indiqué qu'il le présenterait lors du prochain conseil municipal du 11 avril 2019.

Annick et Laurent Carbon-blanc le 16 février 2019